



# Lentilly

## Tout savoir sur la révision du PLU

Mairie de Lentilly 15 Rue de la Mairie, 69210 Lentilly Tél. 04 74 01 70 49

Crédit Photos Mairie de Lentilly



LENTILLY

# Edito



Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) voté le 5 mars 2020 qui, faute de concertation, ne permet pas de répondre aux exigences de l'État sur le développement de l'habitat et manque d'ambition sur les enjeux climatiques et de développement durable.

Nous avons donc entrepris la démarche de révision de ce PLU.

Nous nous sommes fixé 4 orientations :

- Organiser une concertation sincère et transparente dès le début de la révision ;
- Prévoir l'avenir, garantir l'équité ;
- Préserver l'équilibre entre habitats et zones naturelles ;
- Et viser une réelle ambition écologique.

La concertation avec vous tous, votre implication, et votre connaissance du terrain et de notre patrimoine sont des facteurs clés de réussite. Notre objectif n'est pas de repartir de zéro, mais de nous appuyer autant que possible sur les travaux réalisés depuis 2014, en particulier pour la phase de diagnostic, et de mieux prendre en compte les enjeux environnementaux ainsi que la qualité de cadre vie.

Je crois en l'intelligence collective. Tous ensemble, nous allons préserver les atouts de notre territoire tout en le faisant évoluer pour les 10 prochaines années. Vous êtes les bienvenus et je remercie par avance celles et ceux qui participeront à cette co-construction.

Nathalie Sorin  
Maire de Lentilly



# Un PLU c'est quoi ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) vise à encadrer les autorisations du droit des sols. Il met en place différents types de zones de développement et de protection en fonction des orientations du projet communal.

Le Plan Local d'Urbanisme fixe des règles d'urbanisme et encadre les projets de construction, leurs styles architecturaux, leurs impacts sur l'environnement collectif et sur le développement durable. Il est constitué d'un ensemble de plans et de documents servant de référence à la collectivité, aux différents constructeurs et acteurs urbains, aux architectes et aussi aux citoyens lorsqu'ils sont en demande de permis de construire ou de déclaration préalable de travaux.

Le PLU est un document constitué de plusieurs pièces. Il comporte principalement :

## Un rapport de présentation

Il comprend une analyse très détaillée de l'environnement, qui explique les choix retenus notamment en matière de consommation d'espace, en s'appuyant sur un diagnostic territorial et une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Il doit justifier les règles du PLU.

## Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Il exprime le projet politique du territoire. Il fixe les orientations retenues à l'échelle de la commune dans tous les domaines : habitat, déplacements, activité économique et commerciale, mobilité, environnement urbain et naturel, équipements, réseaux d'énergie ou de communication numérique, loisirs, etc. Il fixe des objectifs chiffrés de consommation de l'espace et indique les outils de mise

## Le règlement

Il précise les règles d'utilisation des sols, délimitant le territoire en zones urbaines (U), à urbaniser (AU), agricoles (A) ou naturelles et forestières (N). Il indique les destinations et formes des constructions, réserve des terrains pour de futurs équipements ou voies publiques et permet de protéger des espaces naturels ou d'intérêt paysager.

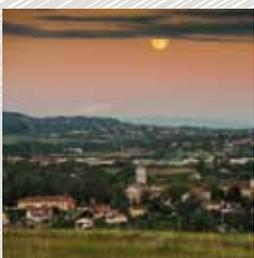
## Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Elles constituent des « zooms » sur des secteurs de développement et définissent pour chaque secteur un programme et une organisation de l'espace. Elles peuvent aussi être thématiques (patrimoine, trame verte...).

## Une nouvelle génération de PLU

Si les PLU existent depuis 2000, pour Lentilly il s'agit de mettre en place une troisième génération de PLU prenant mieux en compte les enjeux :

- De maîtrise de l'imperméabilisation et de l'artificialisation des sols ;
- D'accompagnement des impacts du changement climatique ;
- De production d'énergies renouvelables ;
- De qualité environnementale des constructions ;
- De préservation des trames végétales urbaines.



# Le PLU et vous

La concertation avec la population locale est au cœur du processus de révision du PLU de Lentilly. Organisée sous diverses formes (réunion publique, atelier, rencontre terrain, ...), elle recouvre les objectifs d'information et de participation.

L'objectif est de multiplier les occasions d'échanges et de permettre à tous les habitants de s'impliquer activement et d'enrichir le projet. La concertation favorise également l'émergence d'une culture partagée sur les enjeux liés à l'urbanisme.

Un bilan de la concertation sera également consultable après l'enquête publique.

---

## *Vous souhaitez vous exprimer sur le PLU ?*

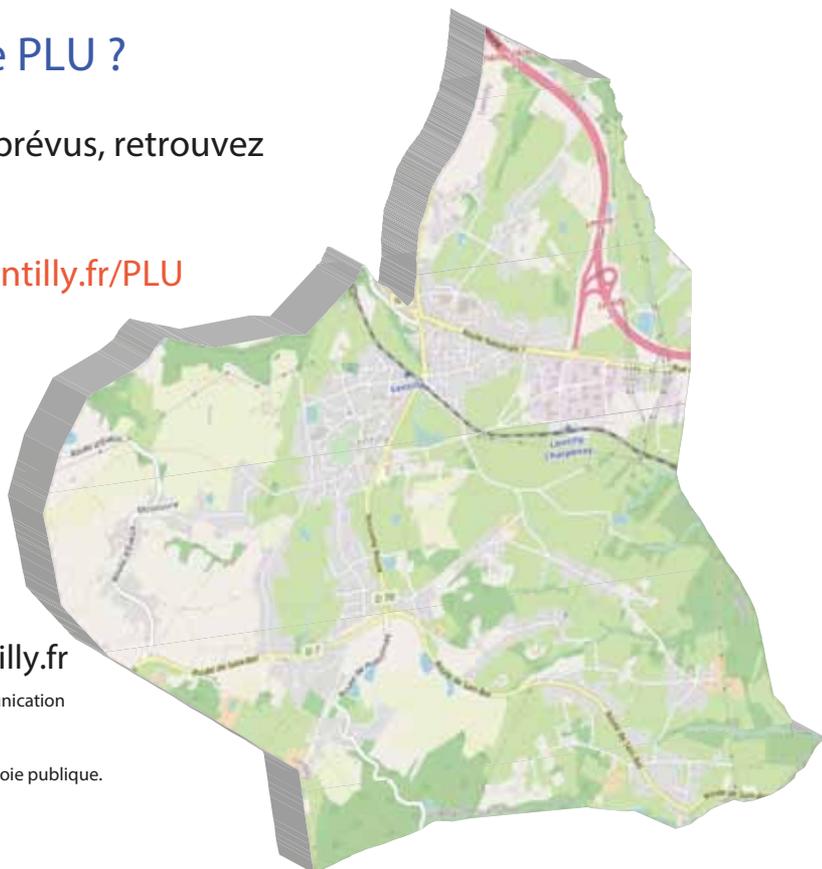
Pour ce faire, plusieurs moyens :

- Des rencontres sur le terrain ;
- Des réunions publiques d'information ;
- Une balade urbaine ;
- Des ateliers de réflexion ;
- Un cahier de concertation disponible à l'accueil de la mairie ;
- La plateforme numérique : [mairie-lentilly.fr/PLU](http://mairie-lentilly.fr/PLU).

## Où s'informer et s'exprimer sur le PLU ?

En dehors des dispositifs de concertation prévus, retrouvez toutes les informations sur :

- La plateforme numérique : [mairie-lentilly.fr/PLU](http://mairie-lentilly.fr/PLU) (lien sur le site de la commune) ;
- L'espace ressources en Mairie ;
- La page Facebook de la commune.



Contact : [plulentilly@mairie-lentilly.fr](mailto:plulentilly@mairie-lentilly.fr)

Plaquette révision du PLU - 04/2021 Impression IML Communication  
sur papier 100% recyclé et fabriqué en France

Diffusion gratuite en 4000 exemplaires - Ne pas jeter sur la voie publique.